

COMMUNIQUE DE PRESSE N°5/2020

Rabat, le 06/03/2020

Communiqué de presse

L'ONSSA poursuit sa campagne de vaccination du cheptel et rassure quant à son bon état de santé

Jusqu'au 6 mars 2020, l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA) a vacciné environ 1.5 millions de têtes de bovins contre la fièvre aphteuse et plus de 12 millions d'ovins contre la peste des petits ruminants (PPR) et la clavelée ainsi que plus de 2 millions de têtes de caprins contre la PPR. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action de l'ONSSA pour la lutte contre les principales maladies animales contagieuses.

Ces campagnes nationales de vaccination préventive du cheptel, lancées depuis le 17 Janvier 2020, sont **assurées gratuitement par les services vétérinaires provinciaux de l'ONSSA et les vétérinaires privés mandatés au profit des éleveurs, et se poursuivent** dans toutes les régions du Royaume afin de renforcer l'immunité du cheptel national.

Parallèlement à cette opération de vaccination, les services vétérinaires de l'ONSSA suivent de près l'état sanitaire du cheptel national, qui est satisfaisant.

Il convient de signaler que ces maladies animales (fièvre aphteuse, clavelée et Pestes des petits ruminants) ne sont pas transmissibles à l'Homme.

L'ONSSA est un établissement public, sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, créé par la loi n° 25-08 et doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Sous réserve des attributions dévolues par la législation et la réglementation en vigueur aux départements ministériels ou autres organismes, l'office exerce pour le compte de l'Etat les attributions relatives à la protection de la santé du consommateur et à la préservation de la santé des animaux et des végétaux.



communication@onssa.gov.ma



+212673997838 / +212537676554



@Onssamaroc



@Onssacom